

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNE DE SAINT SOUPLET
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le 13 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 6 novembre 2009, s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur QUONIOU Henri, Maire,

Etaient présents : Henri QUONIOU, Eric FLAYELLE, Marc BERA, Alexandre MORTIER, Jean-Pierre NOTRICE, Delphine MOREAU, David VANDENBERGH. Franck BURY, Roger PLUCHARD, Eric ROULLET, Alain PILARD.

Etaient absents excusés : Emma ROMANIELLO, Jean-Pierre HALLE qui donne procuration à Henri QUONIOU.
Florian LEFEBVRE,

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Alain PILARD

Objet : RECTIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des travaux concernant les projets Bibliothèque-Médiathèque et Cadre de vie ont été imputés au chapitre 21 article 21318 (autres bâtiments publics).

Le trésorier de la commune demande que ces travaux soient imputés au chapitre 23 article 2313 (constructions).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à pratiquer la rectification budgétaire pour les travaux suscités au chapitre 21 du compte 21318 au chapitre 23 - compte 2313 pour un montant de 20 000 euros

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le MAIRE

Henri QUONIOU

